

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 311

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 62, substituer aux mots :

« de l'État »

les mots :

« des régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de compenser le faible nombre des représentants des régions au sein du conseil de surveillance par rapport aux financements qu'elles apportent, il est proposé que le président du conseil de surveillance soit choisi parmi les représentants des Régions.